

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **16/11/2012**

**Date de la convocation**  
26/10/2012

**Date d'affichage**  
29/10/2012

**Nombres de Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

**N°: 03 16112012**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le : 26/11/2012

et publication ou notification du :

L'an 2012, le **16 Novembre** à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

**Présents** : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melle TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Melle DOUGLAS Katherine à M. ALLARY Francis,

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'HORTE ET LAVALETTE AU SDITEC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette souhaite adhérer au Syndicat Informatique Départemental (SDITEC) afin de lui permettre la dématérialisation et la télétransmission de tous les actes soumis à l'obligation de transmission au contrôle de la légalité.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette au SDITEC.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/11/2012

Le Maire,  
BORDERON Raymond

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du 16/11/2012

**Date de la convocation**  
26/10/2012

**Date d'affichage**  
29/10/2012

### Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

**N°: 01\_16112012**

### Vote A l'unanimité

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an 2012, le **16 Novembre** à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

**Présents** : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melle TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Melle DOUGLAS Katherine à M. ALLARY Francis,

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

### **OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat d'Eau Potable de Ronsenac et le Syndicat d'Eau Potable d'Edon vont fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

A cet effet, il est nécessaire de réaliser une modification des statuts et de désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Un projet a été présenté aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- Membres Titulaires :

Monsieur FERRET Alain

Chez Cholet - 16320 COMBIERS

Monsieur BOURREAU Bernard

La Mouline - 16320 COMBIERS

- Membres Suppléants :

Madame DOUGLAS Kate

Rozet - 16320 COMBIERS

Madame TRALBOUX Brigitte

Les Bernouillies - 16320 COMBIERS

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le : 26/11/2012

et publication ou notification du :

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Combiers décide, à l'unanimité, d'accepter le projet de statuts du Syndicat d'Eau Potable et désigne les membres Titulaires et Suppléants énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/11/2012

Le Maire,  
BORDERON Raymond

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **16/11/2012**

**Date de la convocation**  
26/10/2012

**Date d'affichage**  
29/10/2012

**Nombres de Conseillers**

En exercice :	10
Présents :	9
Votants :	10
Absents :	
Exclus :	

**N°: 02 16112012**

**Vote A l'unanimité**

Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2012, le **16 Novembre** à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

**Présents** : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melle TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Melle DOUGLAS Katherine à M. ALLARY Francis,

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : ACQUISITIONS DE ZONES HUMIDES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE**

Monsieur Le Maire présente le projet d'acquérir des zones humides dans un souci de protection et de mise en valeur. Ces acquisitions s'intègrent dans un projet plus global porté par le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin et financé à 80 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, qui vise à assurer une maîtrise foncière sur des zones humides, afin de les préserver et, si nécessaire, de les restaurer.

Ce projet concerne les parcelles suivantes :

- Commune de Combiers, section F, Parcelle 77, pour une superficie de 13 a 75 ca,
- Commune de Combiers, section F, Parcelle 74, pour une superficie de 17 a,
- Commune de Combiers, section F, Parcelle 90, pour une superficie de 19 a 55 ca,
- Commune de Combiers, section F, Parcelle 91, pour une superficie de 13 a 60 ca,
- Commune de Combiers, section F, Parcelle 93, pour une superficie de 33 a 60 ca,
- Commune de Combiers, section F, Parcelle 96, pour une superficie de 19 a 95 ca,
- Commune de Combiers, section F, Parcelle 97, pour une superficie de 20 a 15 ca,
- Commune de Combiers, section F, Parcelle 98, pour une superficie de 22 a 15 ca,
- Commune de Combiers, section F, Parcelle 121, pour une superficie de 10 a 35 ca,
- Commune de Combiers, section F, Parcelle 101, pour une superficie de 11 a 60 ca,
- Commune de Combiers, section D, Parcelle 742 p, pour une superficie de 32 a,

- Commune de Combiers, section D, Parcelle 420, pour une superficie de 78 a 10 ca,
- Commune de Combiers, section D, Parcelle 417, pour une superficie de 53 a 70 ca,
- Commune de Combiers, section D, Parcelle 461, pour une superficie de 08 a 05 ca,
- Commune de Combiers, section D, Parcelle 464, pour une superficie de 05 a 30 ca,
- Commune de Combiers, section D, Parcelle 462, pour une superficie de 07 a 15 ca,
- Commune de Combiers, section D, Parcelle 466, pour une superficie de 03 a 45 ca,
- Commune de Combiers, section D, Parcelle 474, pour une superficie de 15 a 40 ca,
- Commune de Combiers, section D, Parcelle 477, pour une superficie de 22 a,
- Commune de Combiers, section D, Parcelle 476, pour une superficie de 20 a 80 ca,
- Commune de Combiers, section D, Parcelle 452, pour une superficie de 16 a 10 ca,
- Commune de Combiers, section D, Parcelle 456, pour une superficie de 14 a,
- Commune de Combiers, section D, Parcelle 473, pour une superficie de 19 a 90 ca,
- Commune de La Rochebeaucourt et Argentine, section AV, Parcelle 255, pour une superficie de 23 a 82 ca,

soit une superficie totale de 5 ha 01 a 47 ca.

**Le montant prévisionnel de la dépense s'élève au total à 8 883 € TTC.** Ce montant comprend le coût d'acquisition des parcelles ainsi que les frais notariaux associés.

**Coût du projet**

Frais notariaux	2 625 €
Parcelles	6 258 €
<b>Total</b>	<b>8 883 €</b>

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Donne un avis favorable à la réalisation de ces opérations ;
- Sollicite une aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer ces acquisitions ;
- Approuve le plan de financement suivant :

	<u>Taux</u>	<u>Montant</u>
Agence de l'eau	80%	7 106,4 €
Autofinancement (Commune)	<b>20 %</b>	<b>1 776,6 €</b>
<b>Total :</b>		<b>8 883 €</b>

- Autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce projet.

et publication ou notification du :

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/11/2012

Le Maire,  
BORDERON Raymond

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **16/11/2012**

**Date de la convocation**  
26/10/2012

**Date d'affichage**  
29/10/2012

### Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

**N°: 04 16112012**

### Vote A l'unanimité

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le : 26/11/2012

et publication ou notification du :

L'an 2012, le **16 Novembre** à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

**Présents** : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melle TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Melle DOUGLAS Katherine à M. ALLARY Francis,

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

### **OBJET : COTISATION A VIA PATRIMOINE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une cotisation de 40.95 € à Via Patrimoine pour l'année 2012 nous a été demandé.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une cotisation à VIA PATRIMOINE pour un montant de 40.95 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/11/2012

Le Maire,  
BORDERON Raymond

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **16/11/2012**

**Date de la convocation**  
26/10/2012

**Date d'affichage**  
29/10/2012

### Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

**N°: 05\_16112012**

### Vote A l'unanimité

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le : 26/11/2012

et publication ou notification du :

L'an 2012, le **16 Novembre** à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

**Présents** : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melle TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Melle DOUGLAS Katherine à M. ALLARY Francis,

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

### **OBJET : CENTRE DE GESTION - AVENANT N°1**

Monsieur le Maire donne lecture, aux membres du Conseil Municipal, d'un avenant à la convention relative à l'adhésion de la commune de Combiers au service de santé et de prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion.

Ouï son exposé, et après en avoir délibéré, Le conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter l'avenant n° 1 du centre de Gestion et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/11/2012

Le Maire,  
BORDERON Raymond

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du 16/11/2012

Date de la convocation  
26/10/2012

Date d'affichage  
29/10/2012

### Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

L'an 2012, le **16 Novembre** à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

**Présents** : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melle TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Melle DOUGLAS Katherine à M. ALLARY Francis,

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

### **OBJET : DEMISSION DE MADAME GROUSSIN-DESNOUAILLES - DESIGNATION DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Jeanine GROUSSIN - DESNOUAILLES a démissionné de son poste de 1er Adjoint et du Conseil Municipal en date du 13 Septembre 2012.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur la décision de laisser trois postes d'adjoints, ce qui implique l'élection de l'adjoint manquant ou de ne garder que deux postes d'adjoints, le 2ème adjoints prenant la place du 1er adjoint et le 3ème adjoint prend la place du 2ème adjoint, et de répartir l'indemnité de Madame Jeanine GROUSSIN-DESNOUAILLES entre les deux adjoints restants.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- De ne garder que deux postes d'adjoints, ce qui nomme Monsieur Francis ALLARY 1er Adjoint au lieu de 2ème, et Monsieur Alain JOSEPH au poste de 2ème Adjoint au lieu de 3ème ;

- De partager l'indemnité de Madame Jeanine GROUSSIN-DESNOUAILLES entre Monsieur Francis ALLARY et Monsieur Alain JOSEPH, ce qui porte le taux de leur indemnité de fonction à 3.3 % de l'indice brut de référence.

Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 1er octobre 2012

**N°: 06 16112012**

### Vote A l'unanimité

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le : 26/11/2012

et publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/11/2012

Le Maire,  
BORDERON Raymond

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **16/11/2012**

**Date de la convocation**  
26/10/2012

**Date d'affichage**  
29/10/2012

**Nombres de Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

L'an 2012, le **16 Novembre** à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

**Présents** : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melle TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Melle DOUGLAS Katherine à M. ALLARY Francis,

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : REVISION DU LOYER**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser la révision du loyer au 1er janvier 2013 suivant l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre 2012, soit : + 2.20 %

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser la révision du loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et porte le loyer à 447.69 € mensuel

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/11/2012

Le Maire,  
BORDERON Raymond

**N°: 07 16112012**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le : 26/11/2012

et publication ou notification du :

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du 16/11/2012

Date de la convocation  
26/10/2012

Date d'affichage  
29/10/2012

### Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

**N°: 08 16112012**

### Vote A l'unanimité

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le : 26/11/2012

et publication ou notification  
du :

L'an 2012, le 16 Novembre à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

**Présents** : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melle TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Melle DOUGLAS Katherine à M. ALLARY Francis,

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

### **OBJET : MODIFICATION ATTRIBUTION SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal qu'une subvention avait été attribuée "Aux chevaux du Vallon" pour un montant de 100.00€.

Cette association a été remplacée par "Les Sabots de la Nizonne et la Boixe" domiciliée Chez Joubert à Combiers.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention à cette nouvelle association.

Où son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la subvention de 100.00 € aux "Sabots de la Nizonne et la Boixe".

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/11/2012

Le Maire,  
BORDERON Raymond

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du 16/11/2012

**Date de la convocation**  
26/10/2012

**Date d'affichage**  
29/10/2012

**Nombres de Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus

**N°: 09 16112012**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le : 03/12/2012

et publication ou notification  
du :

L'an 2012, le 16 Novembre à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

**Présents** : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melle TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Melle DOUGLAS Katherine à M. ALLARY Francis,

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la décision modificative suivante :

- Section fonctionnement :
  - Chapitre 022 - 2 750.00 €
  - Chapitre 66 article 6615 + 150.00 €
  - Chapitre 65 article 6554 + 236.12 €
  - Chapitre 012 article 6413 + 2 363.88 €

Où son exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/11/2012

Le Maire,  
BORDERON Raymond

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **16/11/2012**

**Date de la convocation**  
26/10/2012

**Date d'affichage**  
29/10/2012

### Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

**N°: 10 16112012**

### Vote A l'unanimité

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le : 13/12/2012

et publication ou notification du :

L'an 2012, le **16 Novembre** à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

**Présents** : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melle TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Melle DOUGLAS Katherine à M. ALLARY Francis,

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la décision modificative suivante :

- Section Investissement :

- article 2031-041 1 600.00 € (Recettes)

- article 2111-041 1 600.00 € (Dépenses)

Où son exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/11/2012

Le Maire,  
BORDERON Raymond

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du 16/11/2012

Date de la convocation  
26/10/2012

Date d'affichage  
29/10/2012

### Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus

**N°: 11 16112012**

### Vote A l'unanimité

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an 2012, le 16 Novembre à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

**Présents** : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melle TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Melle DOUGLAS Katherine à M. ALLARY Francis,

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

### **OBJET : DELEGATION CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 10° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à

notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;  
11° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;  
12° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;  
13° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;  
14° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;  
15° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;  
16° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 35 000 € ;  
17° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;  
18° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;  
19° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.  
20° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/11/2012

Le Maire,  
BORDERON Raymond

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le : 13/12/2012

et publication ou notification  
du :

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du 16/11/2012

Date de la convocation  
26/10/2012

Date d'affichage  
29/10/2012

### Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

**N°: 12-16112012**

### Vote A l'unanimité

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le : 17/12/2012

et publication ou notification  
du :

L'an 2012, le 16 Novembre à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

**Présents** : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melle TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Melle DOUGLAS Katherine à M. ALLARY Francis,

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°4**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la décision modificative suivante :

- Section Investissement :

- Chapitre 21 article 2112 -200.00 €

- Chapitre 22 article 2283 +200.00 €

Où il son exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 14/12/2012

Le Maire,  
BORDERON Raymond

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **16/11/2012**

**Date de la convocation**  
26/10/2012

**Date d'affichage**  
29/10/2012

**Nombres de Conseillers**

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus

L'an 2012, le **16 Novembre** à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

**Présents** : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melle TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Melle DOUGLAS Katherine à M. ALLARY Francis,

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°5**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la décision modificative suivante :

- Section Investissement :
  - Chapitre 204 article 2041512 -1 000.00 €
  - Chapitre 21318 article 21318 +1 000.00 €

Où il son exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le

Le Maire,  
BORDERON Raymond

**N°: 13 16112012**

**Vote A l'unanimité**

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :